



**Direction Générale des Services**

Direction de l'Éducation

DEducation-Service gestion des collèges

Affaire suivie par : Sylvie Jeandel  
Poste: 73.53

**2014-CP-5149**

## RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 juin 2014

### POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS

#### COLLEGE PUBLICS : DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

**Code** C0301  
**Secteur** Favoriser la réussite scolaire des collégiens via la mise en place d'un environnement de travail de qualité et intégré dans la Cité  
**Programme** Actions en faveur des collèges publics

| Données financières             | Investissement |           |                | Fonctionnement |
|---------------------------------|----------------|-----------|----------------|----------------|
|                                 | AP             | CP sur AP | CP sur EPI     | CP             |
| Enveloppes de financement       |                |           | 4 370 264,70 € | 14 043 033 €   |
| Montant actualisé               |                |           | 4 080 805,70 € | 12 967 040 €   |
| Montant déjà engagé             |                |           | 289 459 €      | 1 075 993 €    |
| Montant disponible              |                |           | 33 800 €       | 19 018 €       |
| Montant réservé pour ce rapport |                |           |                |                |

#### **I - Dotations de fonctionnement : 19 018 €**

Dans le cadre des délégations qui vous ont été données le 18 octobre 2013 pour procéder aux ajustements des dotations de fonctionnement 2014 allouées aux collèges publics, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de 19 018 € en faveur des collèges suivants :

#### **1 – Frais de déménagement et de manutention : 17 330 €**

\* Collège Jean-Philippe Rameau à Versailles

Afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase et de la demi-pension durant les congés scolaires d'été, le collège doit procéder au déplacement de matériel lourds. La dépense est estimée à 15 730 € que je vous propose d'allouer à l'établissement

\* Collège Jean Lurçat à Achères

Dans le cadre de l'ouverture du second collège d'Achères au 1<sup>er</sup> septembre 2014, une opération de transfert de petits matériels du collège Jean Lurçat d'Achères vers ce nouvel établissement est prévue à l'été 2014. La dépense est estimée à 1 600 € que je vous propose d'allouer à l'établissement.

### **2 - Dotations spécifiques en faveur des classes de troisième à option découverte 3h : 500 €**

Le Conseil général, par délibération du 27 avril 2007 confirmée le 18 octobre 2013, a décidé d'apporter aux collèges ayant une classe de 3<sup>ème</sup> à option découverte professionnelle (3 heures/semaine), une aide plafonnée à 500 € par an sous condition de production du projet pédagogique correspondant.

Le collège Sully à Rosny-Sur-Seine sollicite cette aide pour la présente année scolaire afin de faire face notamment aux déplacements des élèves en découverte de milieux professionnels. Je vous propose de lui attribuer la subvention forfaitaire de 500 €.

### **3 - Projet Départemental «Yvelines Campus» : 1 188 €**

Dans le cadre du dispositif « Yvelines Campus », une aide aux frais de transport est allouée aux établissements publics participant aux activités organisées pendant les vacances scolaires. Le collège Louis Paulhan à Sartrouville a produit le justificatif de transport pour sa participation en avril 2014. Je vous propose de lui verser une subvention correspondant de 1 188 €.

## **II - Dotations complémentaires d'investissement pour travaux : 33 800 €**

Enfin, dans le cadre des dispositions arrêtées par la Commission Permanente du 7 février 2014, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de 33 800 € en faveur des 2 établissements suivants :

- collège les Hautes Rayes à Conflans-Ste-Honorine : 17 000 €, pour la réfection du sol de la loge, du plafond de la salle de musique, d'un radiateur dans le hall d'externat, des volets roulants de trois salles du rez-de-chaussée et les mises aux normes électriques en chaufferie et au sein de l'établissement ;
- collège Lamartine à Houilles : 16 800 €, pour la réfection du logement de fonction du gestionnaire.

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*